

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o. 4973/103.

Objet:

Annexe

Expédié le

29 / 6 / 1903

A. W. Vander Meulen-Lambin

(Nauve)

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Com-
mission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, du tableau.....
qui fait..... l'objet de votre.....
lettre du 19 et.....

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts,
rue du Musée, N^o 9, contre la remise
d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. Dujardin.....,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire,

A Messieurs les Membres de la Commission du Musée
Royal des Beaux Arts à Bruxelles.

g +
M



Messieurs,

Le Soussigné J. Van der Vecken de Wavre
a déposé au Musée la peinture historique "Corio-
lan et sa Mère", du peintre Sansheer. Il en de-
mande la somme de mille francs.

J. Van der Vecken-Sambinon

Wavre, le 19 septembre 1903.